



Des pressions qui font de la résistance

La **destruction, la dégradation ou la banalisation des milieux naturels** se poursuit. En métropole, près de 67 000 ha par an en moyenne (66 975 ha) ont été détruit par artificialisation entre 2006 et 2014. Les prairies, pelouses et pâturages naturels paient le tribut le plus lourd avec plus de 50 000 ha (52 236 ha) perdus par artificialisation entre 1990 et 2012. Les cours d'eau quant à eux présentent une fragmentation par les ouvrages correspondant à 16 obstacles à l'écoulement pour 100 km de cours d'eau en 2014.

En outre-mer – et ce malgré l'espace contraint – 314 ha ont été artificialisés annuellement sur la période 2000-2012. C'est la forêt qui est la plus touchée avec 783 ha de forêts de feuillus perdues par artificialisation entre 2000 et 2012.

Évaluée pour la première fois en 2016 par l'ONB sur un panel de 84 espèces problématiques, la progression des **espèces exotiques envahissantes** en métropole s'effectue à un rythme d'au moins 6 espèces supplémentaires par département par période de 10 ans sur les trente dernières années. L'enquête conduite auprès de l'ensemble des territoires d'outre-mer (pour la deuxième fois dans les départements et pour la première fois dans les collectivités) révèle que 60 des 100 espèces considérées mondialement par l'UICN comme les plus envahissantes sont déjà présentes dans les outre-mer français, malgré la taille extrêmement réduites de ces territoires.

Les **pollutions** continuent de peser sur la biodiversité, avec des évolutions contrastées. La pollution des cours d'eau est en baisse entre 1998 et 2014, de - 49 % pour les orthophosphates, - 69 % pour l'ammonium et - 49 % pour les matières organiques (DBO), mais les nitrates font de la résistance avec seulement - 7 %. La consommation de produits phytosanitaires poursuit son augmentation : + 12 % depuis la période de référence 2009-2011.

Des initiatives pour la préservation qui s'intensifient

Face à ce tableau plutôt sombre, la société française et les pouvoirs publics réagissent.

La **prise de conscience et la mobilisation** s'accroissent : un tiers des personnes sondées plaçaient en effet en 2015 l'enjeu de la préservation des espèces menacées parmi leurs deux principales préoccupations environnementales. L'intérêt pour la nature augmente avec une participation à la Fête de la nature en hausse de + 57 % en tendance sur la période 2009-2015. Les citoyens s'engagent : doublement (+ 109 %) de la contribution aux programmes de sciences participatives pour la biodiversité entre 2011 et 2015. Les entreprises ont quant à elles des marges importantes de progression au regard du résultat obtenu par les entreprises du CAC 40 dans l'évaluation 2015 de la prise en compte de la biodiversité dans leur stratégie : 1,76 en moyenne en 2014 sur une note maximale possible de 5.

Les **moyens financiers** affectés à la préservation de la biodiversité augmentent également. L'effort financier national pour la biodiversité s'élève en 2013 à plus de 2 milliards d'euros (2,095 Md€), en hausse constante depuis plus de 10 ans. Côté solidarité internationale, l'aide publique française au développement à l'international liée à la biodiversité indique une tendance générale sans ambiguïté à la hausse, passant de 107 millions d'euros en 2006 à 271 millions d'euros en 2015, dépassant à ce jour les engagements internationaux de la France.

L'amélioration de la **connaissance** est aujourd'hui clairement identifiée comme un enjeu majeur pour permettre une action efficace, et les indicateurs dédiés de l'ONB indiquent que la mobilisation est bien réelle. Si en décembre 2015, on estimait que seuls 27 % des groupes d'espèces présents dans les outre-mer français étaient suffisamment connus, la progression est manifeste, les groupes d'insectes passant à titre d'exemple de 2 % à 32 % entre 2011 et 2015. Le nombre de données versées dans le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) – qui concentre et met à disposition l'information naturaliste – a doublé entre 2014 et 2015 (+ 109 %), même si un effort considérable reste à accomplir notamment sur la biodiversité marine (moins de 1 % des données) et ultra-marine (moins de 1 % également). Des progrès sont là encore constatés avec trois fois plus d'espèces marines en 3 ans citées au moins une fois dans les bases de données du système d'information sur la nature et les paysages (SINP).



Néanmoins, 9 % des habitats naturels remarquables ne peuvent être évalués faute d'information suffisante, et 15 % des espèces évaluées dans les Listes rouges sont en situation inconnue vis-à-vis du degré de menace qui pèse sur elles.

Les **mesures prises sur le terrain** s'intensifient également. La part du territoire national concerné par un schéma d'aménagement intégrant les enjeux de biodiversité passe de 0,7 % en 2011 à 14 % en 2015. Si les aires protégées terrestres ne représentent toujours que moins de 1,5 % du territoire, la progression des surfaces en aires marines protégées est spectaculaire, de moins de 1 % des eaux françaises en 1998 contre 16,52 % en 2016, dotées pour leur grande majorité (86 %) d'un plan de gestion durable moins de trois ans après leur création.

Vous pouvez retrouver tous ces résultats et beaucoup d'autres sur le site de l'Observatoire national de la biodiversité à <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>

Contact : 01 40 81 13 61 – naturefrance@developpement-durable.gouv.fr

Hommage et remerciements : pour saluer le thème 2016 de la Fête de la Nature « Passionnés par nature »...

...l'ONB souhaite associer à cette publication et remercier tous les experts passionnés qui s'investissent depuis 5 ans dans cette démarche collective dont ils renforcent la légitimité :

- la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Agence pour la maîtrise de l'énergie (ADEME), le groupement d'intérêt public « Écosystèmes forestiers » (GIP ECOFOR) et l'Office national des forêts (ONF) qui en **animent les travaux** ;

- la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), France nature environnement (FNE), les services des autres ministères, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), le groupement d'intérêt public « Atelier technique des Espaces naturels » (GIP ATEN), la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), l'Agence des aires marines protégées (AAMP), le Collectif national des sciences participatives pour la biodiversité (CN-SPB) – animé par la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme (FNH) et l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPiE), **qui y contribuent activement** ;

- les observatoires régionaux et territoriaux de la biodiversité et les services déconcentrés en charge de l'environnement en métropole et dans les outre-mer, **qui apportent leur expertise des territoires** ;

- et tous les acteurs de la société civile enfin – élus, entreprises, syndicats de salariés ou professionnels, établissements publics, associations – **qui accompagnent notre développement avec un regard bienveillant et vigilant.**

L'observatoire national de la biodiversité et ses publications, c'est eux.